

# Entre 7 h et 21 h, la traversée de Cuges est interdite aux camions

Le maire a pris un arrêté pour réglementer la circulation des poids lourds du plus de 19 tonnes

**D**epuis le 28 mars, les poids lourds de plus de 19 tonnes n'ont plus le droit de traverser le village de Cuges-les-Pins entre 7 h et 21 h. C'est le résultat d'un arrêté pris par le maire, Bernard Destrost, après avis favorable de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM).

"Cela fait des années que Cuges se bat pour cette interdiction, explique Bernard Destrost, mais la commune buttait sur une réglementation nationale qui classe la RD8n comme Route à grande circulation, de sorte que la Préfecture lui avait toujours opposé un refus. Mais cette fois, nous avons monté un dossier complet et argumenté, et il a abouti".

Il faut dire que la situation locale a évolué ces derniers mois : après l'organisation du Bol d'or au circuit Paul-Ricard depuis



Plusieurs panneaux ont été installés aux entrées de ville mais aussi à des points stratégiques comme la sortie d'autoroute de Pont-de-l'Étoile. Après une période de prévention, gendarmes et policiers municipaux ont commencé à verbaliser (90 € + 3 points).

/ PHOTO FR.G.

**"Le trafic ne cesse d'augmenter, ce n'est plus tenable..."**

deux ans et l'annonce du retour du Grand Prix de France de F1 sur le site pour 5 ans - 65 000 personnes sont attendues au circuit du Castellet du 21 au 24 juin prochains - ; avec l'extension annoncée de la zone d'activité de Signes, le trafic ne cesse d'augmenter, d'autant que la traversée de Cuges permet

d'éviter le tronçon payant de l'autoroute et un trajet plus long par la commune du Beausset.

"Ce n'est plus tenable pour les habitants de Cuges, déplore le maire, qui estime à près de 450 le nombre de poids lourds en transit par le village chaque jour. Le gros du trafic se fait le

matin, à l'heure où les enfants entrent à l'école ; à certains endroits du centre du village, il est difficile de croiser un camion du fait de l'étroitesse de la voie, et il existe un risque pour les caves situées sous la route qui commencent à souffrir du passage répété des véhicules de plus de 19 tonnes..."

Le passage est donc toujours possible la nuit, après 21 h et avant 7 h, l'interdiction ne s'applique pas aux convois militaires, aux véhicules de secours, aux bus ni aux poids lourds pour la desserte locale. Depuis 8 jours, les policiers municipaux cugeois font de la prévention, au col de l'Ange, au-

près des chauffeurs de poids lourds s'appêtant à entrer dans le village, et les gendarmes ont commencé à verbaliser (90 € + 3 points).

Cette décision a suscité une levée de boucliers du côté des entreprises du plateau de Signes, dont l'activité est intimement liée à ce trafic de poids lourds. Stéphane Clair, directeur du circuit et président du groupement d'entreprises, a écrit au préfet, de même que d'autres responsables d'entreprises telles Lafarge, Coca-Cola très impactées par la décision. Une pétition a déjà été signée, selon le Parc d'activité du plateau de Signes, par 80 entreprises.

"Je comprends ces réactions, répond Bernard Destrost, et notre objectif n'est pas d'empêcher les gens de travailler, mais nous devons protéger notre village. J'espère que cet arrêté et les réactions qu'il suscite vont interpellé les pouvoirs publics - départements du Var et des Bouches-du-Rhône, Région... - sur la nécessité absolue de réaliser une déviation, dans la plaine, passant au large du centre-village."

**Frédérique GROS**

fgros@laprovence-presse.fr

La commune de Signes a pris un arrêté d'interdiction totale de circulation des poids lourds. Celle de Gémenos a tenté de le faire mais n'y est pas parvenue, et envisage une restriction partielle, comme à Cuges.